

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2021

**Présents** : M. DE LAMARLIERE Maire, Mmes BOUCHET-GELIN, FORNER - adjointes, MM. MURANO, DONARD - adjoints, Mmes CHOCHON-LATOUCHE, LIMBARDET, PROST, SEIGNEZ, MM. BUTHIOT, MOULART, SOULIER, TUPIN.

**Excusée** : Mme HEMAIRIA

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 novembre est approuvé à l'unanimité.

Mme BOUCHET-GELIN est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : changement du copieur de la mairie : signature d'un nouveau contrat de location. Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

### 1) Recensement de la population 2022 : rémunération des agents recenseurs

M. le Maire précise qu'il a été reçues 3 candidatures pour réaliser ce recensement. Après examen de celles-ci et entretien individuel, 2 personnes ont été retenues pour exercer les fonctions d'agents recenseurs.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la rémunération de ces deux agents recenseurs ainsi :

Séances de formation+ Relevé des immeubles	126.00 €
Feuille de logement individuel	1.15 €
Feuille de logement collectif	1.15 €
Bulletin individuel	1.70 €

La répartition en deux districts est presque équivalente. L'Etat versera une dotation à la Commune de 2.237 €.

### 2) Personnel communal - suppression/ création de poste

M. le Maire informe de la démission d'un agent technique territorial principal 2eme classe au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ce poste de 12.50 h hebdomadaires ne peut être reconduit sans prévoir une réorganisation du travail des agents assurant l'ensemble des bâtiments communaux et en tenant compte des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

Aussi, pour pallier l'absence de personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2eme classe (sous réserve de l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion) et décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial qui sera occupé par un contractuel à raison de 12.50 H hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La durée de travail de ce poste sera modifiée dès le début des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

M. le Maire rappelle également qu'un poste d'adjoint technique principal de 2eme classe était occupé jusqu'au 30 avril 2021. En raison du départ en retraite de cet agent au 1<sup>er</sup> mai 2021, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer ce poste (sous réserve de l'avis du comité technique paritaire).

### 3) Achat jeu école

Cet achat a été prévu au budget 2021 pour un montant de 6.000 €

Après consultation de fournisseurs de jeux, il apparaît que le coût doit être réévalué.

Après présentation de deux offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter le jeu proposé par AJ3M (destiné aux enfants de 2 à 8 ans), comprenant l'installation et la mise en place d'un sol souple, pour un montant total de 8.800 € TTC ; cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022.

### 4) Décision modificative budgétaire

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification budgétaire suivante :

Chapitre 011 - charges à caractère général	:	- 4.000 €
Chapitre 012 - charges de personnel & frais assimilés	:	+ 4.000 €

### 5) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget (mars/avril), être autorisé par le Conseil Municipal à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Ce dispositif permet de pallier une urgence d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 %, soit :

Chapitre 204	:	7.000 €
Chapitre 21	:	34.000 €
Chapitre 23	:	225.000 €

### 6) Tarifs de location 2022/2023

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de fixer les tarifs 2022 ci-après ; les locations seront limitées aux habitants de la commune et de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Ces tarifs seront consultables à la mairie.

### 7) Engagement pour l'environnement

Le Conseil Municipal décide d'engager plusieurs actions visant à répondre aux objectifs environnementaux, soit :

Favoriser le covoiturage en matérialisant un emplacement Parking Ste Marguerite  
Réfection de l'abri bus route de Dijon : la dépense sera inscrite au budget 2022.  
Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente de la Cerisaie  
Objectif de réduction moyenne des consommations d'énergie de 5 % par an (sur la base des consommations de 2019, 2020 et 2021) à compter de 2022

Actions projetées :

Isolation de la salle des fêtes en 2022

Economie sur éclairage public

Isolation de la salle des associations

Changement de la chaudière de l'école

## **8) Changement de copieur**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du changement de copieur de la mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un nouveau contrat de location de 66 mois, pour un montant de 39.204 € TTC

## **9) Présentation des rapports annuels sur les prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement**

Les rapports annuels (2020) du SINOTIV'EAU sont présentés ; aucune remarque n'est formulée.

### **Informations diverses**

#### ***Consultation citoyenne sur l'extinction nocturne de l'éclairage public***

Une faible majorité contre l'extinction nocturne de l'éclairage public résulte de la consultation. Pour tenir compte de ces résultats et réaliser des économies, il est décidé de programmer une nouvelle tranche de passage à des ampoules LED en 2022 (une demande sera faite auprès du SICECO) et de réduire les plages horaires d'éclairage du bâtiment de la bibliothèque. (pas de mise en place d'une extinction généralisée de l'éclairage public).

#### ***Rénovation bâtiment 4 rue du Moulin***

Le bureau d'études CARMINATI a transmis son nouveau projet en tenant compte de la demande du conseil municipal.

Les lots 3 à 8 sont estimés à : 68.881 € TTC

Le Conseil Municipal retient la proposition pour la réfection de ce logement ; la dépense sera inscrite au budget 2022. L'isolation du grenier sera réalisée par les agents techniques ; la zinguerie sera réalisée ultérieurement.

***Les colis des aînés*** seront distribués par des membres du Conseil municipal accompagnés par le Conseil municipal des Jeunes, le samedi 18 Décembre 2021.

### **Questions diverses**

Arbres étang communal : en attente d'un prestataire et d'un devis pour l'élagage

Création d'un rond point à l'entrée de Longecourt, côté Dijon : la possibilité de réalisation et le coût seront demandés au Conseil départemental

Travaux route de Tarsul : toujours en étude

Trous sur la chaussée à l'entrée de Longecourt : interroger le Département pour la réfection de cette voie

Stationnement de camionnette : autorisé sur les places de stationnement réalisées

Stationnement sur les trottoirs : les propriétaires ayant de la place chez eux ne doivent pas garer leurs voitures sur les trottoirs ; un groupe de conseillers préparera un programme pour instaurer des places de stationnement dans les rues de la commune, afin de sécuriser les piétons.

Demander l'intervention de la gendarmerie.

Téléthon : Don de la commune à l'AFM : la demande doit être étudiée commune les autres demandes de subventions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 00.